

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 20

Pour : 20

Date de la convocation : 11 mars 2024

Séance du 14 Mars 2024

Délibération 2024-03-14 - 01

L'an deux mil vingt-quatre le 14 Mars

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
GIVORD Jean-Louis	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
BERTHOUD Françoise	DUMARAIS Serge	TRONCY René
LAURENT Michèle	GABILLET Guy	PERROUD Marie-Françoise
NIZET Cécile	THIBERT Karine	LEQUEUX Sébastien
RAVOUX Christian		

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Françoise DUBOIS, Cédric GREGOIRE, Catherine MIGNOT, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX, Ufuk YUKSEL, Nadine TRESSELT.

Pouvoirs : Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Alain GIVORD, Nadine TRESSELT donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Catherine MIGNOT donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX.

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par M. COGNON Trésorier, pour le budget principal de la COMMUNE de VONNAS

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par M. COGNON, Trésorier, pour le budget principal de la COMMUNE de VONNAS

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

21 MARS 2024

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**

